

Maison Départementale des Personnes Handicapées de votre lieu de résidence

Prestations liées au handicap

Description

Après évaluation, la MDPH propose différentes prestations en fonction du degré de handicap et des besoins :

- La carte européenne de stationnement,
- La carte d'invalidité,
- La carte de priorité,
- Un réexamen de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)

Montant de l'aide / Taux de prise en charge

La carte européenne de stationnement (gratuite)

Document autorisant l'accès aux places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

La carte d'invalidité (gratuite)

- Priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente
- Priorité dans les files d'attente
- Octroi d'avantages fiscaux, de diverses réductions tarifaires dans certains commerces, gratuité pour l'accompagnateur dans certains transports en commun.

La carte de priorité (gratuite)

- Priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente
- Priorité dans les files d'attente

Prestation Compensatrice du Handicap ou Allocation Compensatrice Tierce Personne

Ces prestations sont destinées aux personnes handicapées dans l'incapacité de réaliser seules les actes de la vie quotidienne avant l'âge de 60 ans. Les besoins sont évalués lors d'une visite à domicile. Attribuées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées, elles sont versées par le Conseil Départemental.

Démarches à effectuer

Contactez la MDPH du département de sa résidence pour retirer un dossier de demande.

Notes

Conditions

- Carte européenne de stationnement :
 - Périmètre de marche limité
 - Nécessité d'accompagnement dans les déplacements
- Carte d'invalidité : taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 %
- Carte de priorité : station debout pénible
- PCH : Etre déjà bénéficiaire de cette prestation ou de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne avant l'âge de 75 ans.

Délai de mise en place

- Carte européenne de stationnement : 2 mois
- Carte d'invalidité : 4 mois
- Carte de priorité : 4 mois
- PCH : 4 mois

Pour mieux comprendre

MDPH de Meurthe et Moselle
123 rue Ernest Albert 54520 LAXOU
Téléphone du Pôle Adultes : 03 83 97 44 20

www.mdp.meurthe-et-moselle.fr

MDPH de la Meuse
5, Espace Theuriet 55000 BAR-LE-DUC
Téléphone : 03 29 46 70 70

www.meuse.fr
Rubrique "Vie sociale et solidarité" - "MDPH"